



CONDITIONS GENERALES

PREAMBULE

Pégase Evasion situé, 6 place de l'ancienne gare BP35 07150 Vallon Pont d'arc, est une association loi 1901 à but non lucratif. L'inscription aux séjours présentés implique l'acceptation des conditions générales.

1 / RESPONSABILITE DE PEGASE EVASION

La mise en œuvre des séjours proposés suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires d'hébergements, prestataires d'activités, prestataires de transport...L'association décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvements de grèves, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, aériens ou routiers, troubles politiques ou catastrophes naturelles. Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

2 / RESPONSABILITES DU PARTICIPANT

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que se soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le tuteur légal ou son représentant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du séjour.

Toute réclamation relative au séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à PEGASE EVASION. Passé ce délai, le cachet de la poste faisant foi, PEGASE EVASION se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un séjour.

Renvoi

L'association se réserve le droit d'exclure un participant en cours de séjour. Cette décision exceptionnelle est prise dans certains cas graves (attitudes incompatibles avec la vie en groupe, danger pour les autres participants, etc.) Les parents ou représentants sont informés immédiatement. Les frais de l'enfant pour retourner chez ses parents ou son représentant ainsi que le voyage A/R de l'accompagnateur plus les frais de mission (repas, etc.) de ce dernier seront à la charge de la famille ou du responsable légal. De même, si l'enfant est repris sur le lieu du séjour par sa famille ou son responsable légal, pour motif disciplinaire ou volonté délibérée, aucune somme ne sera remboursée et les frais de retour anticipé seront à leur charge.

Vandalisme

La responsabilité des jeunes peut-être mise en cause en cas de vandalisme, destruction ou vol. Les familles ou responsables légaux en seront avisés et devront assumer la responsabilité financière de ces actes.

3 / PRIX

Tous les prix figurant dans le catalogue sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la confirmation d'inscription remise à tout participant, lors de son inscription, seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

4 / DISPONIBILITE

L'ensemble des propositions contenues dans cette présentation est fait dans la limite des places disponibles, tenant compte de toutes contraintes de production que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places disponibles.

5/ ANNULATION

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul de frais d'annulation.

Une annulation d'inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation, par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

Plus de 30 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratif de gestion d'un dossier : 50 €

Entre 30 et 21 jours avant le départ : 40% du prix total.

Entre 20 et 11 jours avant le départ : 70% du prix total.

Moins de 10 jours avant le départ : 100% du prix total.

Cas particulier pour les séjours avec transport par avion dont les conditions d'annulations sont les suivantes :

Plus de 60 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratif de gestion d'un dossier : 100 €

Entre 60 et 31 jours avant le départ : 30% du prix total

Entre 30 et 21 jours avant le départ : 60% du prix total



Moins de 20 jours avant le départ : 100% du prix total

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par le participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour écourté ou abandonné.

6 / PAIEMENTS

Un acompte de 30% par chèque libellé à l'ordre de PEGASE EVASION (ou réglé par bons CAF, chèques vacances, virement ou mandats) doit être joint au bulletin d'inscription et a valeur de réservation du séjour. Le paiement de la totalité du séjour est exigé 1 mois maximum avant le début du séjour. La réservation moins d'un mois avant le début du séjour appelle le paiement total du séjour en une seule fois. Les Bons Vacances des CAF ne peuvent être utilisés que pour le paiement du solde du séjour. En aucun cas, ils ne peuvent être utilisés pour le paiement de l'acompte.

7 / MODIFICATIONS

Du fait du participant :

Toute modification à une inscription donnée entraîne la perception de 50 € par participant pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification.

Du fait de PEGASE EVASION :

Dans le cas où le séjour est annulé par PEGASE EVASION, le participant recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou par la sécurité des participants ou par l'insuffisance du nombre de participants. Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié par PEGASE EVASION, sur des éléments essentiels, le participant peut dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit mettre fin à sa réservation, soit accepter de participer au séjour modifié, un avenant sera alors présenté à sa signature précisant les modifications apportées à la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent.

8 / BAGAGES

Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

9 / FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie ou d'accident survenant pendant le séjour, les soins médicaux nécessaires seront apportés au participant. Les frais s'y rapportant seront avancés par PEGASE EVASION que le tuteur légal ou son représentant s'engage à lui rembourser. Dès réception du règlement de la famille, PEGASE EVASION lui retournera les pièces justificatives (ordonnances, feuilles de maladie...)

10 / RAPATRIEMENT

En cas de rapatriement pour maladie grave, accident ou décès, les frais engagés pour le jeune concerné sont pris en charge par notre assurance/assistance. Dans les autres cas, le rapatriement est à la charge des parents. Aucun rapatriement ne peut avoir lieu sans l'accord préalable de la compagnie d'assurance.

11 / ASSURANCE SEJOUR

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit auprès de notre assureur : la MAIF, tous les participants d'un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits:

A/ Responsabilité civile – Défense

* Dommages corporels

* Dommages matériels et immatériels

* Atteintes à l'environnement

* Intoxication alimentaire

B/ Dommages aux biens des participants

C/ Indemnisation des dommages corporels

D/ Frais de recherche et de sauvetage des vies humaines

E/ Recours – Protection juridique

F/ Assistance

ATTENTION !

Les garanties d'assurance exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par notre assurance, et que chaque parent ou responsable légal peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

IMPORTANT

Notre assurance agit en complément, déduction faite des prises en charge de la Sécurité Sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait du tuteur légal ou de son représentant) pour tout participant dans la limite d'un montant maximum.

12 / GARANTIE ASSURANCE ANNULATION

La garantie Assurance Annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une assurance annulation optionnelle. Celle-ci doit être impérativement souscrite lors de la réservation.

PRESTATIONS

1 / VOYAGES

- Pour le Continent : en train (le plus souvent possible en TGV, en fonction des propositions de voyages de la SNCF)
- Pour la Corse : en train/avion ou train/bateau ou avion en fonction des villes de départ
- En car avec des compagnies sélectionnées

2 / DEPLACEMENTS

Sont compris dans notre prestation :

- Les transferts du lieu d'arrivée jusqu'au site d'accueil et retour.
- Les excursions et les navettes pour rejoindre les lieux d'activités avec des cars ou les minibus du centre.

3 / HEBERGEMENT

Sur des sites référencés

4 / RESTAURATION

Tous nos séjours sont prévus en pension complète et comprennent les 4 repas de la journée (petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner). La nourriture est variée, équilibrée et préparée avec soin.

Lors des journées de voyage à l'aller, les repas du midi sont à la charge des familles.

Sur les séjours d'été, en fonction du nombre d'enfants, la confection des repas est prise en charge par :

Au dessus d'une vingtaine d'enfants, du personnel qualifié (cuisinier)

Au dessous d'une vingtaine d'enfants par les jeunes avec le soutien actif de l'équipe pédagogique.

Dans tous les cas, lors des activités à l'extérieur du centre qui nécessitent un bivouac, lors des camps itinérants ou lors des congés du personnel, la confection des repas est prise en charge par les jeunes et l'équipe pédagogique.

5 / ENCADREMENT

Les équipes d'encadrement sont chargées de la vie quotidienne (lever, coucher, hygiène...), de l'encadrement des activités traditionnelles, de l'animation et prioritairement de la sécurité de vos enfants. Elles sont recrutées avec vigilance. Les directeurs et animateurs disposent des qualifications requises au regard de la réglementation de la Direction Jeunesse et Sports et de la loi. Nous prévoyons en moyenne un animateur pour 8 à 10 jeunes.

6 / ACTIVITES

Le plus souvent, pour se remettre de la fatigue du voyage, le premier jour est réservé à la découverte du site et à la préparation des activités. Le dernier jour est réservé à la détente et aux préparatifs du départ. Pour prendre en compte les rythmes physiologiques préconisés dans le cadre des séjours de vacances d'enfants : des coupures sont prévues (levers plus tardifs, temps calmes, journées de coupure entre chaque randonnée).

7 / AUTRES ACTIVITES

Les activités sportives et spécifiques (équitation, escalade...) sont encadrées par des personnels diplômés (brevets d'état, moniteurs fédéraux, etc.). Ces activités se déroulent par petits groupes, les animateurs du séjour sont également présents lors de leur pratique.

8 / METEO DEFAVORABLE

En cas d'intempéries ou de conditions météorologiques défavorables sur terre comme sur mer pour la pratique d'une ou des activités spécifiques, une annulation peut-être envisagée. Dans la mesure du possible, une modification de programme ou d'activités sera apportée en fonction du moment et du site.

9 / MATERIEL ACTIVITES SPORTIVES

Hormis le matériel obligatoire demandé dans le trousseau, tout le matériel pour la pratique des activités sportives est fourni (gilet de sauvetage, tente, casque, etc.).

10 / LAVAGE DU LINGE

Le lavage du linge des enfants est inclus sur les séjours de plus de 8 jours (en moyenne une fois par semaine). Nous déconseillons les vêtements neufs et fragiles. Nous déclinons toute responsabilité sur le lavage du linge sauf erreur manifeste. Sur les séjours « préadolescents et adolescents », les jeunes ont la possibilité de laver leur linge eux-mêmes. Nous leur fournissons le nécessaire. Sur les centres en dur, le linge de lit est fourni.



11 / PORTABLE

Aujourd'hui, sans nier l'intérêt du portable, outil de communication, nous constatons qu'il ne facilite pas la vie des équipes en place. En effet hier, les enfants s'adressaient aux adultes présents sur le centre pour résoudre une question, un problème, un différend. Devant certaines situations, des enfants préfèrent téléphoner directement à leurs parents sans en informer les adultes, ce qui est leur droit. Il se crée alors parfois des distorsions qui peuvent mettre les équipes en porte à faux en fonction de la réaction «à chaud» des parents ne vivant pas eux-mêmes le séjour. Sans en interdire leur utilisation, nos équipes instituent des plages horaires (en général du goûter au coucher) pour que vos enfants puissent communiquer. Ils seront bien entendu prohibés lors des activités, à table ou la nuit. Les portables des plus petits seront gardés par les équipes pour plus de sécurité. En aucun cas nous ne remboursons ces matériels en cas de vol ou de perte.

12 / ASSURANCES

Durant le séjour, tous les participants sont couverts par notre assurance en cas de maladie grave ou d'accident. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément, après, les remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle. Elle couvre les frais éventuels restés à la charge de la famille.

Assistance Rapatriement

L'assistance est incluse dans nos prestations.

IMPORTANT :

Notre assurance ne peut intervenir après la fin du séjour (déclaration sur place indispensable)

Les pertes d'objets, les vols, notamment dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garanties par notre assurance.

13 / SUIVI SANITAIRE

Sur nos séjours une personne habilitée est chargée de suivre l'état sanitaire de vos enfants (traitement à suivre avant et pendant le séjour, malades ou accidentés durant le séjour). Aucun risque ne sera pris ou diagnostic établi lors des séjours par l'équipe pédagogique. En cas de doute votre enfant sera emmené chez le médecin ou à l'hôpital.

14 / INFORMATION AUX PARENTS

Pendant les séjours les enfants auront la possibilité de rentrer en contact téléphonique avec leurs parents. Pour ce faire, ils devront être munis d'une carte téléphonique ou d'un mobile. Les parents auront la possibilité de contacter l'association et/ou le directeur de chaque séjour en cas d'extrême urgence.